



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Centres hospitaliers

Question écrite n° 39422

Texte de la question

M Jacques Bompard attire l'attention de Mme le ministre delegue aupres du ministre des affaires sociales et de l'emploi, charge de la sante et de la famille, sur les tarifs de location de televisions dans les hopitaux. Dans les prisons de notre pays, les televisions sont louees aux detenus entre 100 et 200 francs par mois. Dans les hopitaux, le prix de ces locations se situe aux environs de 400 francs par mois. Il lui demande si son ministere trouve normal qu'un malade, un blesse, un invalide ou un grabataire soient defavorises par rapport a un detenu et quelles sont les mesures envisagees pour remedier a cet etat de fait pour le moins etonnant.

Données clés

Auteur : [M. Bompard Jacques](#)

Circonscription : - FN

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39422

Rubrique : Hopitaux et cliniques

Ministère interrogé : santé et famille

Ministère attributaire : santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 avril 1988, page 1736